



Revue Africaine des Sciences Sociales et de la Santé Publique, Volume 7 (2)

ISSN:1987-071X e-ISSN 1987-1023

Received, 14 February 2025

Accepted, 22 June 2025

Published, 13 July 2025

<https://www.revue-rasp.org>

To cite: Yattara B., et al.(2025). *Facteurs explicatifs du mariage d'enfants dans trois cercles de la région de Kayes : Kayes, Kéniéba et Yélimané.* *Revue Africaine des Sciences Sociales et de la Santé Publique*,7(2), 1-18.
<https://doi.org/10.4314/rasp.v7i2.1>

Research

Facteurs explicatifs du mariage d'enfants dans trois cercles de la région de Kayes : Kayes, Kéniéba et Yélimané

Explanatory factors of child marriage in three districts of the Kayes region: Kayes, Kéniéba and Yélimané

Balkissa YATTARA^{1,*}, Mamadou Fadiala Sissoko², Mama DIARRA³

¹*Direction Nationale de la Population, Bamako ;*

²*Institut National de Santé Publique, Bamako ;*

³*Direction du matériel et des finances, Ministère du transport et des infrastructures*

***Auteur correspondant : email : yabakad@yahoo.fr**

Résumé

La région de Kayes fait partie des régions où l'âge médian des femmes de 25-49 ans en union est inférieur à 18 ans (EDSM-2018). Le même document évoque que le mariage d'enfants a des conséquences sur la santé sexuelle et reproductive des adolescents et jeunes. Le présent article donne quelques facteurs explicatifs du mariage d'enfants dans la région de Kayes. Il s'agissait d'une étude transversale descriptive et analytique. La méthodologie utilisée fut mixte, quantitative et qualitative. Elle a concerné 600 individus (adolescents de 15-19 ans et jeunes 20-24 ans) pour le volet quantitatif et 70 personnes pour le volet qualitatif. Les cibles du volet qualitatif étaient ; les agents des services techniques, santé et promotion de promotion de la femme de l'enfant et de la famille, des ONG intervenant dans le domaine de la protection de l'enfant, les femmes leaders, les hommes mariés et les leaders communautaires. L'étude a été réalisée sur une période de 45 jours entre les mois août et octobre 2024 dans les cercles de Kayes, Kéniéba et Yélimané. Les résultats montrent que le facteur le plus déterminant du mariage d'enfants est la sexualité précoce des adolescentes. La crainte des grossesses hors mariage, le respect des traditions et des interprétations religieuses en sont les principales raisons avancées pour justifier le mariage d'enfants dans la région de Kayes. Pour lutter contre la pratique, les enquêtés recommandent d'accentuer la sensibilisation et la communication sur les conséquences du phénomène et d'adapter les approches aux réalités socio culturelles des localités.

Mots-clés : Facteurs explicatifs, mariage d'enfants, Kayes, Kayes, Kéniéba, Yélimané

Abstract:

The Kayes region is one of the regions where the median age of married women aged 25-49 is less than 18 (EDSM-2018). The same document states that child marriage has consequences for the sexual and reproductive health of adolescents and young people.

This article provides some explanatory factors for child marriage in the Kayes region. This was a descriptive and analytical cross-sectional study. The methodology used was mixed,

quantitative and qualitative. It involved 600 individuals (adolescents aged 15-19 and young people aged 20-24) for the quantitative component and 70 individuals for the qualitative component. The targets for the qualitative component were: technical, health, and women's, children's, and family promotion service agents, NGOs working in the field of child protection, women leaders, married men, and community leaders. The study was conducted over a 45-day period between August and October 2024 in the districts of Kayes, Kéniéba, and Yélimané.

The results show that the most significant factor in child marriage is the early sexuality of adolescent girls. Fear of pregnancies outside of marriage, respect for traditions, and religious interpretations are the main reasons given to justify child marriage in the Kayes region. To combat the practice, respondents recommend increasing awareness and communication about the consequences of the phenomenon and adapting approaches to the sociocultural realities of the localities.

Keywords: Explanatory factors, child marriage, Kayes, Kayes, Kéniéba, Yélimané

1. Introduction

Le mariage d'enfants, ou mariage précoce, demeure un phénomène très répandu à travers le monde, touchant principalement les filles que les garçons. Dans certains pays, 70 à 80 % des filles sont mariées avant 18 ans, contre moins de 10 % des garçons du même âge (UNICEF, 2001)

Chaque année, environ quatorze (14) millions de filles sont mariées avant l'âge de dix-huit (18) ans. Dans les pays en développement, une (1) fille sur trois (3) est mariée avant l'âge de dix-huit (18) ans et une (1) fille sur neuf (9) est mariée avant d'avoir quinze (15) ans (FNUAP, 2012).

Au Niger la prévalence du mariage d'enfants semble être la plus élevée au monde, avec une prévalence de 77 % selon les données de l'UNICEF (2014). Les mêmes sources indiquent que dans certaines régions du Niger comme Zinder, la prévalence atteindrait 88 % et que l'âge médian au mariage est d'environ 14,7 ans, avec des cas de mariage dès 10 ans.

Au Mali, l'âge d'entrée en union des femmes est précoce ; 18 % des femmes de 25-49 ans au moment de l'enquête, étaient déjà en union avant d'atteindre l'âge exact de 15 ans et 53 % l'étaient déjà en union avant 18 ans. (EDSM-VI, 2018)

La région de Kayes fait partie des régions où l'âge médian d'entrée des femmes en union est inférieur à 18 ans, âge légal d'entrée en union au Mali. La prévalence des femmes mariées avant l'âge de 15 ans est de 27 % (EDSM-VI, 2018).

Au Mali, le mariage est le cadre normal des relations sexuelles, donc de la procréation. Cependant, sa précocité peut entraîner des conséquences dramatiques sur les futurs conjoints. En effet, le mariage d'enfants est un mariage qui a lieu avant que les conjoints ou l'un des conjoints n'aient l'âge requis (18 ans). Selon l'UNICEF, il constitue une violation du droit de chaque enfant à atteindre son indépendance et à réaliser son plein potentiel (UNICEF, 2018). Il est aussi la première cause du décrochage scolaire des filles de 10 à 14 ans et contribue au renforcement des inégalités de genre dans l'accès à l'éducation. En 2016, selon les statistiques fournies par le journal *le Républicain*, il y avait moins de 75 filles pour 100 garçons inscrites à l'école secondaire (Républicain, 2020). Partant de ce constat, nous pouvons dire que le mariage des enfants occasionne l'abandon scolaire chez les filles et les expose aux inégalités de genre

et aux problèmes de santé, surtout de la santé sexuelle et reproductive. Il demeure un problème de grande échelle à travers le monde.

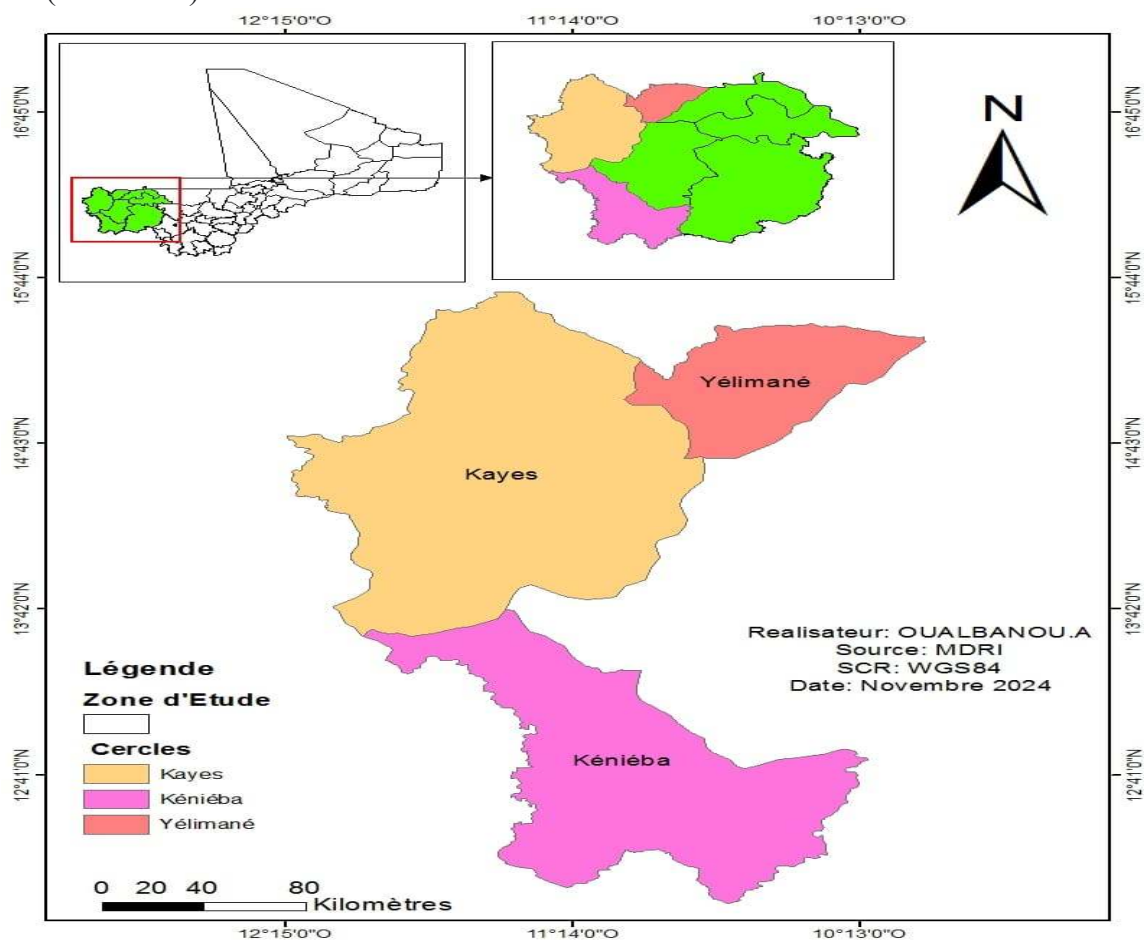
L'une de ses conséquences, est la grossesse d'adolescente. Il est établi que l'activité sexuelle et l'indice synthétique de fécondité demeurent des indicateurs de mesure des risques encourus par les femmes. La région de Kayes figure parmi les régions où l'indice synthétique de fécondité (l'ISF) est élevé. Il se situe aux alentours de 6,7 enfants par femme (EDSM, 2018). Il ressort des statistiques que la proportion d'adolescentes ayant déjà commencé leur vie féconde augmente rapidement avec l'âge, passant de 8 % à 15 ans, à 59 % à 19 ans, âge auquel 53 % des jeunes filles ont déjà eu, au moins, un enfant. Pour la région de Kayes le pourcentage d'adolescentes qui ont déjà commencé leur vie procréative est de 49 % (EDSM, 2018). Il ressort des mêmes statistiques que la proportion d'adolescentes ayant déjà commencé leur vie féconde diminue de manière très importante avec l'augmentation du niveau d'instruction, passant de 46 % parmi les adolescentes n'ayant aucun niveau d'instruction à 22 % parmi celles ayant atteint le niveau secondaire ou plus. Cette situation mérite d'être étudiée afin d'identifier les facteurs explicatifs du mariage d'enfants dans la région de Kayes.

2. Matériels et méthodes :

2.1. Présentation de la zone de l'étude

L'étude a eu lieu dans trois (03) cercles de la région de Kayes qui sont : les cercles de Kayes, Kéniéba et Yélimané.

Les trois cercles retenus dans cet article font tous partie de la zone d'intervention du projet « autonomisation des femmes et le dividende démographique au sahel » dont le sigle anglais est (SWEEDD).



Source : MDRI, 2024

Figure 1 : Carte de la zone de l'étude

2.1.1. Cercle de Kayes

Le Cercle de Kayes couvre une superficie de 22 190 km² et se compose de 28 communes dont 5 urbaines avec une population estimée à 787 433 habitants (DNP, 2022).

Cette population est caractérisée par sa jeunesse et son dynamisme puisque 46,99 % des habitants ont moins de 15 ans et 47,37 % ont entre 15 et 59 ans. Les différentes ethniques sont les soninkés, les peuls, les maures, les khasonkés et les bambaras.

La situation sanitaire du cercle est précaire et se caractérise par une mortalité infantile et maternelle élevée (42%), une expérience de vie basse, une malnutrition chronique des enfants et une insuffisance des infrastructures et des équipements (Région de Kayes, Schéma d'aménagement 2010). Ces caractéristiques montrent à suffisance les conditions sanitaires difficiles auxquelles les populations sont confrontées.

2.1.2. Cercle de Kéniéba

Situé au sud de la région de Kayes, le Cercle de Kéniéba couvre une superficie de 16 800 km² avec une densité moyenne d'environ 12 habitants/km². La population du Cercle est composée de 51% de femmes et de 49% d'hommes. Les groupes ethniques dominants sont les Malinkés, les Peulhs, les Soninkés et les Diallongé.

Le cercle de Kéniéba est limité au nord par les Cercles de Bafoulabé et Kayes ; au sud par la République de la Guinée Conakry ; à l'ouest par le Sénégal et à l'est par le Cercle de Kita. Il se compose de six ex-arrondissements et de douze communes rurales. Enfin, le Cercle de Kéniéba à 618 Km de frontière avec le Sénégal et la Guinée-Conakry.

Le Cercle compte dix-neuf (19) centres de santé communautaires (CSCOM) et un (01) centre de santé de référence (Cercle de Kéniéba, PDESC, 2019).

2.1.3. Cercle de Yélimané

Le cercle de Yélimané est situé au Nord- Est de la région de Kayes et couvre une superficie de 5 700 Km². Il est limité au Nord-Ouest par la République Islamique de Mauritanie, au Sud-Ouest par le cercle de Kayes, au Sud par le cercle de Bafoulabe, à l'Est par le cercle de Nioro du Sahel. Il s'étend du Nord au Sud sur 100km et d'Est en Ouest sur 77,5 km. (Cercle de Yélimané, 2010)

La population du cercle est majoritairement Soninké, mais on y trouve aussi des Peuls, des Maures, des Bambaras. Les Soninkés originaires de l'empire du Ghana constituent une société très traditionnelle, structurée, hiérarchisée, fraternelle et qui tient à ses coutumes et valeurs basés sur l'entraide et la solidarité. L'activité principale est l'agriculture.

À l'image de la région de Kayes, le cercle de Yélimané se caractérise par une population jeune et majoritairement féminine. 60% de la population a moins de 20 ans. Les femmes en âge de procréer représentent environ 32% des femmes. D'où des besoins importants en infrastructures sanitaires et éducatives à court et moyen terme.

En plus du critère commun d'appartenance des trois cercles à la zone d'intervention du projet SWEDD, d'autres critères spécifiques existent pour chacun des cercles.

Le cercle de Kayes est aussi le chef de lieu de région de Kayes. A ce titre, il regroupe tous les services techniques concernés par cette étude. Il a également le poids démographique le plus important de la région avec 787 433 habitants (DNP, 2022).

Concernant le cercle de Kéniéba, c'est une zone d'attraction de population à cause de la présence de plusieurs sociétés minières et la pratique de l'orpaillage traditionnel.

Quant au cercle de Yélimané, il est une zone où les populations, majoritairement Soninké, sont attachées à leurs traditions, mais soumises également à l'influence de la migration.

L'articulation de ces différentes réalités permet de mieux comprendre les déterminants du mariage des enfants dans ces trois cercles de la région de Kayes.

2.2. 21 Approches méthodologiques

Dans le cadre de cette étude, deux approches méthodologiques ont été utilisées (quantitative et qualitative).

2.2.1. Approche quantitative :

Pour l'approche quantitative, un sondage aréolaire à deux degrés avec stratification au premier degré a été utilisé. Les unités statistiques du premier degré ou unités primaires ont été les sections d'énumération (SE) définies lors du cinquième Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH5) de 2022. La liste des sections d'énumération (SE) avec leurs caractéristiques a constitué la base de sondage du premier degré de l'enquête et les ménages des sections d'énumération (SE) tirées au premier degré, la base de sondage du deuxième degré. Deux domaines seulement ont été considérés par l'étude : le milieu urbain et le milieu rural. L'enquête quantitative n'a concerné que les adolescents et jeunes. Les critères de stratification proposés ont été : l'âge, le sexe et le milieu de résidence. Les strates suivantes ont été constituées :

- Strate1 : les adolescentes de 15-19 ans en milieu urbain ;
- Strate2 : les adolescentes de 15-19 ans en milieu rural ;
- Strate3 : les jeunes filles de 20-24 ans en milieu urbain ;
- Strate4 : les jeunes filles de 20-24 ans en milieu rural ;

Calcul de l'échantillon quantitatif

Le calcul du nombre d'individus à l'aide de formules mathématiques appropriées nécessite que certains facteurs soient spécifiés et, que pour d'autres, qu'on pose des hypothèses ou qu'on utilise des valeurs tirées d'enquêtes précédentes ou similaires. Ces facteurs sont les suivants :

- La précision ou la marge d'erreur relative recherchée (m) ;
- Le niveau de confiance souhaité (α) ;
- Le taux de couverture ou la prévalence prévu ou anticipé d'un indicateur donné (p) ;
- L'effet du plan de sondage (d_{eff}) (θ) ;
- Et un coefficient d'ajustement pour les cas éventuels de non-réponses ($1 + \beta$).

$$n = \frac{z^2 * p(1 - p) * (1 + \beta) * \theta}{m^2}$$

L'indicateur de référence pris pour le calcul de la taille de l'échantillon est la prévalence de la contraception moderne qui est de 11% dans la région.

La valeur de la loi normale pour un niveau de confiance de 95% est de 1,96 et une marge d'erreur de 3,1 % a été considérée. Aussi, compte tenu de la délicatesse du thème de l'enquête, 2 % des ménages échantillonnés ont été ajoutés pour prémunir des non-réponses. S'agissant de l'effet du plan de sondage (variant généralement entre 0 et 2), il a été considéré égal à 1,5.

$$n = \frac{1,96^2 * 0,11(1 - 0,11) * (1 + 0,02) * 1,5}{0,031^2} = 599 \approx \mathbf{600 \textit{ individus}}$$

Donc pour les trois localités retenues, 600 individus ont été enquêtés. Pour déterminer la taille N des ménages de l'échantillon, la formule ci-dessous sera utilisée.

$$N = \frac{z^2 * p(1 - p) * (1 + \beta) * \theta}{m^2 * \bar{y}}$$

Ou de façon équivalente :

$$x = \frac{n}{\bar{y}} = \frac{599}{4} \approx 150$$

Avec $\bar{y} \approx 4$ le nombre moyen d'individu de 15-24 ans par ménage dans la région de Kayes.

Donc pour les trois localités, la taille de l'échantillon des ménages à enquêter est égale à 150 ménages pour 15 SE (10 ménages par SE) avec une répartition égale entre les deux domaines d'études, soit 75 ménages à enquêter par domaine.

2.2.2. Approche qualitative :

Pour l'approche qualitative, nous avons utilisé les guides d'entretiens et les smartphones pour la collecte des données. Son intérêt dans cette étude est l'appréhension des aspects qualitatifs du mariage d'enfants, dans la région de Kayes par les acteurs que le volet quantitatif n'explique pas.

Echantillonnage qualitatif

Il a été de type raisonné. Les cibles concernées ont été les agents de santé chargés de santé de la reproduction (SR), de la promotion de la femme de l'enfant et de la famille, les responsables d'ONG intervenant dans le domaine de la protection des droits de l'enfant, les femmes leaders, les hommes mariés et les leaders communautaires. Le tableau suivant donne la répartition de l'échantillon.

Tableau 1 : Répartition de l'échantillon qualitatif

Cibles	Entretiens individuels	Focus groupes
Femmes leaders		2 FG : (1-urbain, 1-rural)
Hommes mariés		2 FG : (1-urbain, 1-rural)
Leaders communautaires	3 EI	
Agents de santé chargés de PF	3 EI	
Agents promotion de la femme chargés des questions de droit des enfants	3 EI	
Responsables d'ONG	3 EI	
TOTAL	12 entretiens individuels	4-focus groupes

2.3. Variables de l'étude

Les variables quantitatives ont concerné :

- Les caractéristiques du chef de ménage (sociodémographiques, économiques et culturelles) ;
- niveau d'instruction du père, celui de la mère et l'activité économique du père ;
- les caractéristiques extra-familiales et l'exposition aux médias ;
- Les caractéristiques individuelles des enquêtés
- les besoins en santé sexuelle et reproductive des adolescents et des jeunes par cercle ;
- les connaissances, perceptions, attitudes et pratiques en matière de mariage d'enfants ;
- le profil sociodémographique et économique des jeunes et adolescent(e)s victimes de mariage d'enfants dans les cercles de Kayes, Kéniéba et Yélimané.

Quant aux variables qualitatives, elles ont été focalisées sur :

- les connaissances, perceptions, attitudes et pratiques en matière de mariage d'enfants ;
- le profil sociodémographique et économique des jeunes et adolescent(e)s victimes de mariage d'enfants ;
- les raisons qui motivent les mariages d'enfants .

2.4. Méthodes d'analyse statistiques

Dans cette étude, les données après nettoyage, ont été transférées et analysées sur SPSS 21. Les techniques descriptive et explicative d'analyse des données ont été utilisées. Dans un premier temps, il a été fait recours à l'analyse descriptive bi-variée, qui a permis, à l'aide des tableaux croisés de savoir comment les phénomènes varient selon le milieu de résidence, l'âge et le sexe ; mais également, d'évaluer, à l'aide de la statistique du Khi-deux, les liens qui existent entre chacune des variables explicatives et les variables dépendantes. Aussi l'analyse descriptive multivariés (analyse factorielle des correspondances multiples) a permis de déterminer le profil sociodémographique et économique des adolescentes et jeunes dans la région de Kayes.

Ensuite au niveau explicatif comme les variables dépendantes sont toutes dichotomiques, les modèles multivariés de régression logistique ont été utilisés pour mettre en exergue dans l'ensemble des variables explicatives celles qui ont influencé les variables dépendantes.

Quant au traitement et à l'analyse des données qualitatives, ils ont été faits en trois étapes. La première étape a concerné la transcription des entretiens enregistrés dans le but d'être fidèle aux discours des interviewés. La deuxième étape a été axée sur le codage des entretiens, à l'identification des thèmes récurrents et au contrôle de qualité des données. La troisième étape a concerné l'analyse proprement dite. Il a été fait recours aux verbatim pour mieux interpréter et argumenter certains passages du rapport.

La collecte des données a été faite dans le strict respect des normes et valeurs socio- culturelles des localités de l'enquête. Le risque pour les participants a été minime. Il a été fait seulement appel à leurs expériences dans le domaine du mariage d'enfants et des question la santé de la reproduction des adolescents/jeunes. La confidentialité et l'anonymat ont été de rigueur.

3. Résultats

Les principaux résultats de cette étude sortent à la fois de l'enquête quantitative et de l'enquête qualitative. Ces deux approches complémentaires ont permis de déceler les véritables raisons du mariage d'enfants dans la région de Kayes.

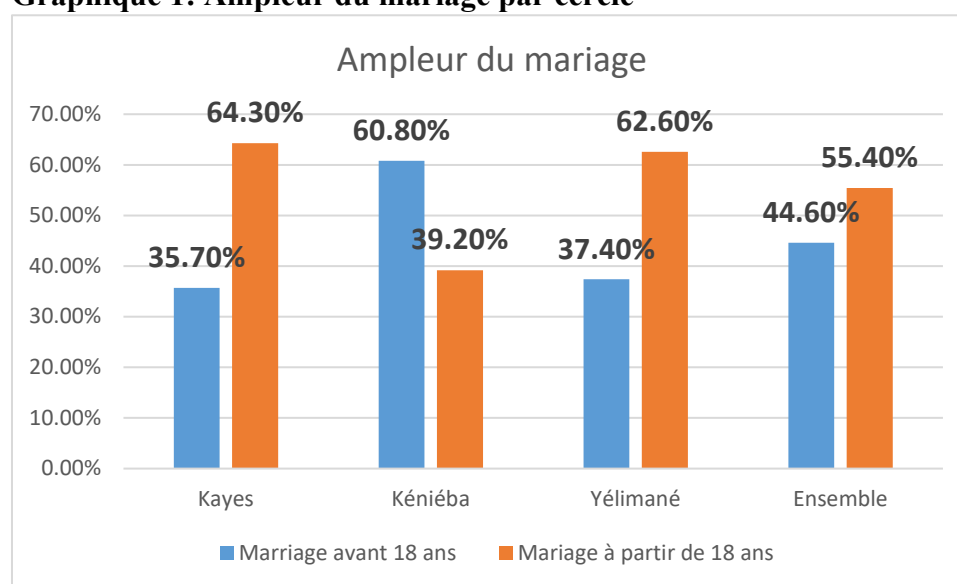
Les variables étudiées ont porté essentiellement sur la prévalence du mariage d'enfants, les caractéristiques sociodémographiques et socio-économiques des adolescents et jeunes afin de déterminer leur profil et la perception des populations sur le phénomène du mariage d'enfants dans la région de Kayes.

3.1. Niveau du mariage d'enfants par cercle dans la région de Kayes

Dans l'ensemble, les analyses montrent que 44,6 % des filles de la région de Kayes sont entrées en union avant dix-huit ans.

Ces résultats montrent que la prévalence du mariage d'enfants est relativement élevée dans la région de Kayes surtout dans le cercle de Kéniéba où le taux atteint 60,8%.

Graphique 1: Ampleur du mariage par cercle



Source : Enquête sur les mariages d'enfants, grossesses d'adolescentes et SSRAJ à Kayes, DNP (2024).

Il ressort également des entretiens que le mariage d'enfants est une pratique courante dans les trois cercles de l'étude ; mais que son ampleur varie d'une localité à une autre et d'un groupe ethnique à un groupe ethnique. Cette variation d'ampleur se constate aussi en fonction du milieu de résidence. Les extraits suivants en sont des témoignages :

« Le mariage d'enfants est très courant dans la région de Kayes, mais plus spécifiquement chez les soninkés. La région de Kayes est pratiquement une zone où la culture soninké est très répandue. Il y a aussi les peulhs chez lesquels le phénomène est répandu. » (E. Kayes) ONG

« Le mariage d'enfants se fait ici, mais le niveau de fréquence dépend d'une localité à une autre. C'est dans le milieu peulh qu'il est assez fréquent par rapport aux autres zones. Il est moins fréquent dans les villes que dans les villages. » (E.I Kéniéba)

➤ Opinions sur les facteurs favorisant le mariage d'enfants

Selon les résultats du tableau 2, on constate que pour les filles, le premier facteur qui favorise le mariage d'enfants est la crainte de la survenue d'une grossesse (59,8%) suivi de la sexualité précoce (24,4%) et ensuite les facteurs traditionnels (18,3%). Par rapport au cercle, on note que filles vivant dans le cercle Kayes ont plus évoqué la crainte de la survenue d'une grossesse (52%) et la sexualité précoce (22,7%) comme facteurs favorisant le mariage d'enfants. Les résultats observés à Yélimané vont dans le même sens. Cependant, à Kéniéba, on note plus les

facteurs traditionnels (61%) et facteurs religieux (34,5%) chez les filles (respectivement 96,5% et 75,9% chez les garçons). Par ailleurs, le manque de moyens des parents (5,7%) et la méconnaissance des textes (3,7%) moins favorisé le mariage d'enfants selon l'opinion des filles (respectivement 6,2% et 1,2% selon les garçons).

Tableau2 : Facteurs favorisant le mariage d'enfants (en %) selon le cercle et le sexe

Facteurs favorisant le mariage d'enfants	Filles				Garçons			
	Kayes	Kéniéba	Yélimané	Ensemble	Kayes	Kéniéba	Yélimané	Ensemble
Sexualité précoce chez l'adolescente	22,7%	38,6%	2,5%	24,4%	25,3%	53,4%	1,8%	30,3%
Crainte de la survenue d'une grossesse	52,0%	63,3%	96,6%	59,8%	45,4%	10,3%	93,5%	40,8%
Méconnaissance des textes qui régissent le mariage d'enfants au Mali	4,5%	3,0%	0,6%	3,7%	1,8%	0,0%	0,0%	1,2%
Manque de moyens des parents	3,8%	11,0%	4,7%	5,7%	5,0%	10,0%	4,6%	6,2%
Facteurs religieux	2,3%	34,5%	3,4%	10,4%	0,0%	75,9%	,9%	19,2%
Facteurs Traditionnels	4,4%	61,0%	3,4%	18,3%	4,6%	96,5%	2,2%	27,5%
Ne sait pas	32,1%	1,6%	0,0%	20,9%	32,5%	0,0%	0,0%	21,4%

Dans l'enquête qualitative, plusieurs raisons sont avancées pour expliquer et justifier le mariage d'enfants dans les trois cercles de l'étude. Ces raisons vont du respect des us et coutumes, de la préservation de l'honneur de la famille, de la religion et même des raisons économiques.

✓ Les us et coutumes

Le mariage d'enfants est perçu comme une prescription sociale fortement ancrée dans les us et coutumes des membres de la communauté dans la région de Kayes. De ce fait, cette pratique ancestrale et coutumière se doit d'être perpétuée au fil des générations pour être en phase avec les normes prescrites par la société (UNICEF, 2016)

« Selon la tradition peuhle d'ici, la fille qui dépasse 15 ans sans être mariée est une vieille fille. Pour les peulhs la fille doit être donnée en mariage avant 15 ans. » (A.ONG). Cette pratique avait autrefois une justification dans la tradition peuhle. Selon un enquêté, dans le temps, la fille était mariée et donnée à sa belle-mère qui devrait lui inculquer l'éducation familiale de la belle famille, lui apprendre les coutumes et traditions de la belle-famille avant qu'elle atteigne un certain âge. Elle devrait rester tout le temps avec sa belle-mère et cela trouvait que le jeune qui était son mari devrait passer quelques années au pâturage avec le troupeau. Donc la fille et son mari n'étaient pas ensemble pendant quelques années. Maintenant ce n'est plus le cas. La fille est donnée à la belle famille, le mari aussi est là. La fille sait que c'est son mari et le jeune aussi sait que c'est sa femme, ainsi, il se passe des relations entre eux. Dans cette logique, le mariage

était scindé en deux étapes ; l'étape d'initiation et l'étape de relations conjugales proprement dites.

Un autre cas de figure évoqué par les enquêtés est qu'un père peut promettre sa fille en mariage à quelqu'un qui lui aurait fait du bien ou à un ami pour le renforcement de leurs liens d'amitié. Pour respecter cet engagement, le père donne la fille au promu quand elle atteint certain âge. Cette union fait des deux familles des alliés qui se partagent les mêmes peines et loisirs.

Une autre raison de mariage d'enfants évoquée dans le cercle de Yélimané, est le remplacement de la belle-mère par la jeune mariée dans les travaux domestiques. Dans ce cercle, les jeunes se marient rapidement pour faire reposer leurs mères. Une fois marié, la mère du mari ne s'occupe plus des travaux ménagers. Ces attributs sont légués à la belle-fille qui devient la femme à tout faire dans la famille.

✓ **Préservation de l'honneur de la famille.**

La préservation de l'honneur de la famille est la principale raison du mariage d'enfants citée par les enquêtés des trois cercles. Les extraits suivants en sont les illustrations.

« *La première raison, c'est d'éviter qu'elle ne contracte une grossesse hors mariage qui constitue un déshonneur pour la famille.* » (E. Kayes)

« *Pour éviter les grossesses surtout avec les filles qui ne restent pas tranquille, les parents les envoient chez leur mari pour qu'elles aillent faire là-bas ce qu'elles cherchent au-dehors. Parce que la grossesse hors mariage est un déshonneur pour la famille.* » (E. Kéniéba)

« *Les filles sont mariées à bas âge, c'est pour préserver sa virginité et l'honneur de sa famille.* » (E. Yélimané)

✓ **Raisons religieuses**

De manière générale, toutes les religions (révélées et traditionnelles) prônent la chasteté et condamnent les relations sexuelles extraconjugales.

L'Islam étant la principale religion pratiquée dans la région, recommande la pratique de relations sexuelles seulement dans le mariage. Pour respecter ce principe, il ne semble donc pas bon de laisser les filles et les garçons atteindre un certain âge avant de les mettre dans un lien qui leur permet de jouir librement de cet acte. Il serait donc difficile de donner un âge à partir duquel un garçon ou une fille peut se marier. « On ne se marie pas par plaisir, mais par devoir d'être musulman, d'appartenir à une communauté, de respecter les principes de sa communauté, être musulman, c'est éviter d'avoir des rapports sexuels en dehors des liens de mariage et surtout éviter de commettre l'adultère une fois marié(e). Ce principe s'applique aussi bien aux filles musulmanes, qu'aux garçons » (UNICEF, 2016).

Ce principe la religion musulmane serait fortement ancré dans les milieux peulhs et sarakolés de la région de Kayes, ce qui expliquerait la tendance élevée de mariage d'enfants chez ces groupes ethniques. L'idée répandue est que « *quand la fille voit ses premières règles, elle ne doit pas voir les deuxièmes sans être mariée, sinon tout acte sexuel qu'elle commettra constitue des péchés pour ses parents.* » (Focus femmes Kayes). Une autre enquêtée ajoute : « *Certains mêmes disent que quand les parents parviennent à marier trois de leurs filles vierges, la porte du paradis leur est ouverte. Fort de cette idée, ils s'accrochent mordicus à la pratique.* » (Focus femmes Kayes)

« *Beaucoup disent que, selon la religion musulmane, lorsque la fille voit ses règles, elle doit être mariée pour éviter qu'elle ne fasse des actes qui seront des péchés pour ses parents.* » (E.I Kéniéba)

« Il y a une part de religion pour certains qui disent que selon les écritures saintes, la fille doit être marier lorsqu'elle voit ses règles. » (E.I Yélimané).

Cependant, ce principe n'est pas de règle dans la religion chrétienne. Chez nos compatriotes chrétiens, le mariage de la fille respecte les textes du pays. Il se fait en fonction du code des personnes et de la famille. Une enquêtée confirme cette idée en disant que: « *La religion chrétienne célèbre toujours le mariage en conformité avec les textes du pays. Le mariage chrétien se fait selon la loi.* » (Focus femmes Kayes)

De l'analyse des raisons avancées (religieuses, préservation de l'honneur de la famille) pour justifier le mariage d'enfants, la nécessité d'éduquer les jeunes filles pour qu'elles se retiennent des relations sexuelles avant d'être dans les liens de mariage transparait en filigrane dans les différents discours. Cela suppose que le mariage des enfants est fortement lié à l'éducation familiale des filles. Plus une fille a un bon comportement, plus son mariage pourrait être retardé. Ce qu'a voulu dire un enquêté de Kéniéba : « *...surtout avec les filles qui ne restent pas tranquille, les parents les envoient chez leur mari pour qu'elles aillent faire là-bas ce qu'elles cherchent au dehors.* » (E.I Kéniéba)

✓ Raisons économiques

En République du Mali, la dot est une condition de mariage, elle est obligatoire et a un caractère symbolique. Elle ne peut en aucun cas excéder la somme de 15 000 francs (Art 288). Cette disposition n'est que formelle. Les communautés la contournent en introduisant une autre qu'elles appellent « prix des ustensiles de cuisine » qui est aussi appelé dot. Ce montant varie selon les groupes ethniques. Par exemple dans la zone malinké de Kéniéba, cette dot est payée en nature. Ce sont les vaches qui sont réclamées. D'après un des enquêtés le nombre de vaches (génisses) peut aller jusqu'à 04. Dans les zones de migration comme Yélimané, c'est un minimum de 300 000 FCFA qui est demandé.

Pour bénéficier de ces avantages, certains parents marient leurs filles à bas âge. Les extraits suivants illustrent cette attitude.

« *Ici, on dit que quand tu as trois (03) filles, tu as un parc de vaches, parce que l'argent que leur mariage te procure de permet d'acheter des vaches pour constituer un parc. Autre fois, le mariage d'une fille pouvait rapporter 3, 4 et mêmes 5 vaches* ». (E.I Kéniéba)

« *Avec les maliens vivant à l'extérieur, certains parents falsifient l'acte de naissance de leurs filles en majorant leur âge pour qu'elles n'échappent pas au mariage avec le migrant* ». (E.I Kayes)

« *Les parents qui pensent ne pas pouvoir subvenir aux besoins de la famille en mettant la fille dans un mariage, le mari peut être un appui, surtout si ce dernier tient financièrement bon, le mariage est accepté* ». (E.I Kéniéba)

Pour un enquêté de Yélimané, c'est la pauvreté et la recherche du profit qui poussent certains parents à donner leurs filles en mariage à bas âge.

Une autre raison de mariage d'enfants a émergé lors des discussions avec les enquêtés, c'est le manque de perspectives après l'école. Ici les parents pensent que l'école est une perte de temps pour la fille puisse qu'après la formation à l'école, elle retourne à la maison, faute d'emploi. Donc, mieux vaut la marier à temps avant qu'elle ne commette des actes humiliants pour la famille qui peuvent même compromettre son mariage.

3.2. Profils sociodémographiques et économiques des adolescentes et jeunes filles survivantes de mariages d'enfants à partir de l'AFCM :

Analyse factorielle des correspondances multiples (AFCM) est une analyse statistique descriptive multivariée dont le but est de représenter graphiquement les modalités de différentes variables et de décrire des liaisons entre ces modalités. Elle s'applique à des *tableaux de contingence* afin d'étudier les relations existantes entre deux variables *nominales*

Par rapport aux filles vivants dans les familles au sein de laquelle il n'existe pas une communication sur la santé sexuelle et reproductive, les filles issues des familles qui communiquent sur la SSR courent 1,21 fois plus de chance de ne connaître le mariage d'enfants. Ces résultats sont statistiquement significatifs au seuil de 5%. En d'autres termes le risque de se marier avant dix ans est plus élevé chez les premiers que chez les derniers

c) Niveau d'instruction du père

Le niveau d'instruction du père est significatif au seuil de 1% dans l'explication du mariage d'enfants dans la région de Kayes. Selon les résultats du tableau (en annexe), les filles dont les pères ont fait les écoles coraniques ou Medersa courent 28% de risque en plus de contracter le mariage d'enfants par rapport à celles dont les pères n'ont aucun niveau d'instruction. Autrement dit, ces filles sont 1,28 fois plus exposées au mariage d'enfants que ceux dont le père n'a jamais fréquenté. Par ailleurs, on constate qu'il y a pas de différence entre ceux dont les pères sont allés à l'école classique et ceux dont les pères n'ont pas fréquenté en termes de risque de connaître le mariage avant leur dix-huitième anniversaire, car il n'y a pas de différences statistiquement significatives au seuil de 5 % pour ces modalités.

d) Occupation de la mère

Par rapport aux filles dont la mère est ménagère, les filles de mère commerçante, travaillant dans les sites d'orpillage courent respectivement 1,09 et 1,12 fois plus de risque de contracter le mariage d'enfants. Aussi, les filles dont la mère est décédée, ouvrières, salariée ou artisanne courent 1,36 fois plus de risque de se marier avant 18 ans comparées aux filles de mère ménagère. Notons que ces différences sont statistiquement significatives au seuil de 1 %.

e) Niveau d'instruction de l'enquêté

Les résultats montrent que les filles qui ont un niveau d'études secondaire ou supérieur courent près de deux (1,95) fois plus de risque de connaître le mariage d'enfants que ceux de n'ayant aucun niveau d'instruction au moment de l'enquête. Ce résultat est fort étonnant, étant donné qu'il s'agit ici du niveau d'instruction au moment de l'enquête et non au moment du mariage, si on suppose dans ce cas que ces individus ont continué les études après le mariage, on peut comprendre alors que les filles qui ont un niveau secondaire ou plus au moment de l'enquête avaient un niveau inférieur au secondaire lors de leur mariage. Cette hypothèse semble plus plausible pour expliquer le résultat obtenu. En plus, on remarque aussi que les filles qui ont déclaré atteindre le niveau fondamental et ceux ayant fréquenté les écoles coraniques ou Medersa au moment de l'enquête courent respectivement 2% et 17% de risque en moins de contracter le mariage d'enfants que celle sans niveau d'instruction. Les résultats trouvés dans ce cas sont normaux parce que l'instruction apparaît comme un facteur qui défavorise le mariage d'enfants, car les filles instruites semblent être celles qui, sous l'influence de la modernisation, connaissent plus leurs droits et, par conséquent ont plus tendance à retarder leur âge à la première union.

f) Ethnie du conjoint :

Ethnie est un facteur explicatif du mariage d'enfants à Kayes, elle varie significativement d'une ethnie à une autre. Par rapport aux hommes des ethnies malinkés, les hommes de l'ethnie Sarakolé, Soninké et Marka ont 28% de chance en moins de se marier à une fille qui n'a pas encore 18 ans. Cependant, on constate que dans l'explication du mariage d'enfants dans la région de Kayes, les individus de l'ethnie Sarakolé, Soninké et Marka sont plus déterminants que les autres ethnies. On note une différence significative au seuil de 1%.

g) Niveau d'instruction du conjoint

Le niveau d'instruction du conjoint est un facteur déterminant du mariage des filles avant dix-huit ans dans la région de Kayes aux seuils respectifs de 5%. Les résultats montrent que les hommes qui ont atteints le niveau d'études fondamental et ceux ayant fréquentés les écoles coraniques ou medersa courent respectivement 8% et 9% de chance en moins de contracter un mariage d'enfants par rapport à ceux sans aucun niveau d'étude. Autrement dit, les premiers ont respectivement 0,92 et 0,91 fois moins de chance par rapport aux derniers de se marier à une fille qui n'a pas encore atteint ses dix-huit ans. Les résultats trouvés sont normaux parce que l'instruction apparaît comme un facteur qui défavorise le mariage d'enfants, les hommes instruits sont ceux qui, sous l'influence de la modernisation et connaît les conséquences néfastes du mariage d'enfants. Par conséquent, ils ont les tendances de se laisser contre les pratiques traditionnelles.

h) Profession du conjoint :

La profession du conjoint aussi agit aussi comme facteur explicatif du mariage d'enfants à Kayes, elle est statistiquement significative au seuil de 5%. En d'autres termes, les hommes qui travaillent dans le domaine de l'artisanat ont 50% de chances en moins par rapport à ceux qui sont des orpailleurs de se marier à une fille qui n'a pas encore ses dix-huit ans. Par ailleurs, les hommes qui sont émigrants travaillant à l'étranger et ceux qui sont des maîtres coraniques ont 33% de chance en plus par rapport aux orpailleurs de contracter un mariage d'enfants, en d'autres termes les premiers sont plus susceptibles de se marier à une fille qui n'a pas encore atteint dix-huit ans que les derniers.

4. Discussions

4.1. Choix des variables de l'étude :

Les variables étudiées dans notre étude ont porté essentiellement sur la prévalence du mariage d'enfants, les profils sociodémographiques et socio-économiques des adolescents et jeunes victimes de mariage d'enfants et la perception des populations sur le phénomène.

Les mêmes variables ont été traitées par l'Université des lettres et des sciences humaines de Bamako (ULSHB) dans l'étude réalisée sur « Lutter contre les mariages précoces par l'autonomisation des filles en Afrique de l'Ouest ». Il s'agissait de l'ampleur du mariage d'enfants, de ses déterminants et des perceptions des acteurs sur le phénomène.

4.2. Prévalence du mariage d'enfants

Dans notre étude, 44,6% des filles de la région de Kayes sont entrées en union avant dix-huit ans. Dans l'étude de l'Université des lettres et des sciences humaines de Bamako, ce sont 27% des femmes de la région de Kayes qui sont mariées avant leur 15^{ème} anniversaire. Les auteurs ont trouvé que les Maliennes entrent en union à un âge très précoce avec 66% avant l'âge de 18 ans. (ULSHB, 2017)

Aussi, il ressort du rapport final de l'*UNICEF* sur « étude sur le mariage des enfants dans la région du sahel » que 66,7% des filles se marient avant l'âge de 18 ans, dont 20% avant l'âge de 15 ans. (UNICEF, 2016)

4.3. Profils des victimes de mariage d'enfants

Concernant les profils des victimes de mariage d'enfants, notre étude a identifié entre autres caractéristiques, le milieu de résidence, le niveau d'instruction des parents, le choix du conjoint décidé par la famille, le niveau d'instruction du conjoint et son emploi.

Il en ressort de notre étude que les adolescentes qui subissent les mariages d'enfants dans la région de Kayes résident en milieu rural. Elles n'ont aucun niveau d'instruction et ont eu leur

premier rapport sexuel entre 15 et 19 ans. Elles ont des pères sans niveau d'instruction et le choix du conjoint est décidé par la famille. Elles ont un lien de parenté ou sans liens de parenté avec leurs conjoints, qui n'ont aucun niveau d'instruction. Leurs conjoints sont des orpailleurs, des ouvriers, des artisans, des maîtres coraniques et des aventuriers.

L'étude de l'Université des lettres et des sciences humaines de Bamako, (ULSHB) sur le mariage Précoce en Afrique de l'Ouest, trouve aussi que les victimes de mariage d'enfants se caractérisent par le jeune âge, le faible niveau d'éducation, la religion musulmane. En effet, les filles sont souvent mariées avant l'âge de 18 ans, avec un nombre significatif marié avant 15 ans ; une grande partie des filles mariées précocement n'est jamais allée à l'école ou a abandonné l'école avant le mariage. Environ 32,1% des filles mariées précocement ne sont jamais allées à l'école, et 39,96% ont quitté l'école à cause du mariage ; la majorité des filles mariées précocement sont de confession musulmane (ULSHB, 2017).

Aussi, dans la même étude réalisée au Niger par le laboratoire d'étude et de recherche sur les dynamiques sociales et le développement local (LASDEL), il ressort que les caractéristiques sociodémographiques des victimes sont identiques à celles évoquées dans notre étude. Dans cette étude, le profil des filles victimes de mariage précoce met en évidence plusieurs caractéristiques sociodémographiques : pas ou faible niveau d'éducation, les décisions de mariage sont souvent prises par les parents ou les tuteurs, sans le consentement des filles ; les mariages souvent justifiés par des traditions culturelles ou des interprétations religieuses, (LASDEL, 2017).

Également, l'UNICEF, trouve que les victimes du mariage d'enfants dans la région du Sahel sont souvent non scolarisées, issues de milieux ruraux, et soumises à des normes sociales et religieuses qui favorisent les unions précoces. (UNICEF, 2016)

Concernant les raisons du mariage d'enfants, notre étude trouve comme raisons : la prévention des grossesses hors mariage, les raisons religieuses et économiques.

Pour les auteurs de *LASDEL* sur le mariage Précoce en Afrique de l'Ouest, les raisons du mariage précoce concernent principalement, normes socioculturelles, les motifs économiques et les facteurs religieux. En effet, selon eux, les traditions et les coutumes locales jouent un rôle clé dans la perpétuation du mariage précoce. Ces normes valorisent souvent les mariages précoces pour des raisons telles que la préservation de la virginité et la prévention des grossesses hors mariage. Pour les raisons économiques, la pauvreté est évoquée comme une cause majeure, où les filles sont parfois mariées jeunes pour alléger la charge financière des familles ou pour obtenir des avantages économiques. En fin, certaines interprétations de la religion musulmane sont aussi citées comme raisons du mariage précoce des filles. (LASDEL, 2017).

Quant à l'UNICEF, il résume les raisons du mariage d'enfants en trois principales catégories qui sont économiques, socioculturelles et religieuses. (UNICEF, 2016)

5. Conclusion

Le présent article a pour objectif de présenter quelques facteurs explicatifs du phénomène du mariage des enfants dans la région Kayes, afin d'orienter des actions de politiques et programmes pour réduire ou éliminer le phénomène.

Les résultats des enquêtes démontrent que le mariage d'enfants est toujours pratiqué dans la région de Kayes. 44,6 % des filles de la région de Kayes sont entrées en union avant dix-huit

ans. Son ampleur varie en fonction du milieu de résidence, 35,7% en milieu urbain contre 60,8% en milieu rural.

Les facteurs favorisant le mariage d'enfants du côté des adolescentes/jeunes qui ont été identifiés sont entre autres, la crainte de la survenue d'une grossesse (59,8%), la sexualité précoce (24,4%), les facteurs traditionnels (18,3%) et religieux (10, 4%). Du côté des adultes, c'est-à-dire des agents des services techniques et membres de la société civile, les facteurs favorisant le mariage d'enfants sont presque identiques. Ces enquêtés ont parlé d'honneur de la famille en évitant les grossesses hors mariage, des facteurs religieux et de la tradition.

Les adolescentes et jeunes filles victimes du mariage d'enfant sont généralement non instruites et dont les parents ne sont pas non plus instruits. Elles sont les premières filles de leurs mamans et sont entrées précocement dans la sexualité.

Comme conséquences du mariage d'enfants, les adolescents/jeunes de même que les adultes en connaissent quelques-unes. Les principales citées sont : les conséquences sanitaires, psychologiques et sociales.

Face au drame du mariage d'enfants et des grossesses précoces, l'heure n'est plus à l'indifférence, il faut agir pour sauver de nombreuses filles des traumatismes du mariage précoce et ses conséquences désastreuses sur la vie des futures femmes. Pour cela, les autorités à tous les niveaux, doivent s'impliquer dans le respect des textes réglementant le mariage en République du Mali.

Déclaration de conflits d'intérêts : Les auteurs ne déclarent aucun conflit d'intérêts lié à cet article.

Remerciements : Nous tenons à rendre un hommage tout particulier aux populations des cercles de Kayes, Kéniéba et Yélimané pour leur collaboration pendant la collecte des données. Nous remercions les autorités administratives, communales et communautaires des différents cercles pour leur accompagnement et l'ensemble des équipes de collecte. Enfin, nous remercions la Direction Nationale de Population et ses partenaires (SWEDD, UNPAF) pour leurs appuis technique et financier qui ont permis la réalisation de cette enquête.

Références

Cercle de Kéniéba, Commune rurale de Kéniéba (2019), Plan de développement économique social Et culturel de la commune rurale de Kéniéba, Période de 2019- 2023, mars 2019.

Direction nationale de la Population (2022), Estimation de la population du Mali par Région, Cercle et Commune selon le sexe.

INSTAT, Enquête Démographique et de Santé du Mali (EDSM), 2018.

Laboratoire d'étude et de recherche sur les dynamiques sociales et le développement local (LASDEL, 2017), Lutter contre les mariages précoces par l'autonomisation des filles au Niger, rapport final de l'étude base, mars 2017.

LOI N°2011 – 087 du 30 Décembre 2011 PORTANT CODE DES PERSONNES ET DE LA FAMILLE DU MALI.

Maliactu.net (2017), Mariage précoce à Kayes, [www. Maliactu.net](http://www.Maliactu.net), consulté le 17 janvier 2025.

Ministère de l'aménagement et de la population, Secrétariat Général (2017), *politique nationale de population*, novembre 2017.

Région de Kayes cercle de Yélimané (2010), Schéma d'aménagement et de développement durable du cercle de Yélimané 2011-2025, Tome 1 : Diagnostic des secteurs de développement, Rapport définitif, Août 2010.

UNICEF (2012), Progrès pour les Enfants : un bilan sur les adolescents, 2012.

UNICEF (2016), étude sur le mariage des enfants dans la région du sahel, Rapport final, 2016.

Université des lettres et des sciences humaines de Bamako (2017), Lutter contre les mariages précoces par l'autonomisation des filles en Afrique de l'Ouest, Bamako, Mai 2017, P. 114

UNIVERSITE DES LETTRES ET DES SCIENCES HUMAINES DE BAMAKO (ULSHB) Départements sciences de l'éducation/ Sociologie et anthropologie (2017), Lutter contre les mariages précoces par l'autonomisation des filles au Mali, RAPPORT CONSOLIDE DE L'ETUDE DE BASE, Bamako, 07 Mai 2017

© 2025 YATTARA, Licensee *Bamako Institute for Research and Development Studies Press*. Ceci est un article en accès libre sous la licence the Créative Commons Attribution License (<http://creativecommons.org/licenses/by/4.0>)

Note de l'éditeur

Bamako Institute for Research and Development Studies Press reste neutre en ce qui concerne les revendications juridictionnelles dans les publications des cartes/maps et affiliations institutionnelles.